

Université Clermont Auvergne

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mazars

Société par Actions Simplifiée d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes
Siège social : 109, rue Tête d'Or - CS 10363 - 69451 Lyon Cedex 06
Capital de 5 986 008 euros - RCS Lyon B 351 497 649

Deloitte & Associés

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie
Régionale de Versailles et du Centre
S.A.S au capital de 2 188 160 euros - RCS Nanterre 572 028 041

Université Clermont Auvergne

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel Expérimental
49 boulevard François Mitterrand 63000 Clermont-Ferrand

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

Au conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'Université Clermont Auvergne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français et du référentiel comptable applicable aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe des comptes consolidés :

- La note 2.4) Evènements significatifs qui décrit le traitement comptable retenu pour traduire les effets de la dévolution de l'I-SITE CAP-20-25 ;
- La note 2.6.2) Comparabilité des comptes qui expose les effets des régularisations comptabilisées dans les capitaux propres d'ouverture conformément au référentiel comptable ;
- La note 2.6.2) Comparabilité des comptes qui mentionne la sortie des comptes de la fondation universitaire.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de l'ordonnateur et de l'agent comptable relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, et à l'ordonnateur et l'agent comptable de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la

convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu que l'établissement cesse son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par l'ordonnateur et l'agent comptable.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur et l'agent comptable, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ils apprécient le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

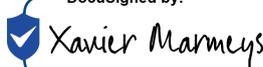
S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évaluent si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, ils collectent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Ils sont responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Annecy, le 27 juin 2024

DocuSigned by:

C2FD9F336672460...

Xavier Marmeys

Associé

Deloitte & Associés

Paris-La-Défense, le 27 juin 2024

DocuSigned by:

69B4EE4A6B304A6...

Eric Godeau

Associé



UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2023**



Sommaire

1. ETATS FINANCIERS.....	3
1.1. Bilan Consolidé (K€).....	3
1.2. Compte de résultat consolidé (K€)	4
1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé (K€)	5
1.4. Tableau de variation des capitaux propres (K€)	7
2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION.....	8
2.1. Référentiel comptable.....	8
2.2. Modalités de présentation	8
2.3. Modalités de consolidation.....	8
2.3.1. Activités du groupe	9
2.3.2. Filiales	9
2.3.3. Liste des entreprises consolidées	9
2.3.4. Variation du périmètre de consolidation.....	9
2.3.5. Variation du pourcentage d'intérêt	9
2.4. Evénements significatifs.....	10
2.5. Evènements postérieurs à la clôture	13
2.6. Comparabilité des exercices.....	13
2.6.1. Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées.....	13
2.6.2. Comparabilité des comptes.....	13
2.7. Méthodes et règles d'évaluation	13
3. DETAIL DES COMPTES DU BILAN	23
3.1. Ecart d'acquisition	23
3.2. Immobilisations incorporelles	24
3.3. Immobilisations corporelles.....	25
3.4. Immobilisations financières.....	26
3.5. Ventilation des créances par échéance	27
3.6. Titres non consolidés	27
3.7. Stocks	27
3.8. Valeurs mobilières de placement	27
3.9. Provision pour risques et charges	28
3.10. Emprunts et dettes financières	29
3.11. Ventilation des dettes par échéance.....	29
3.12. Impôts différés	30
4. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT	32
4.1. Autres produits et charges d'exploitation	32
4.2. Achats et variation de stocks.....	32
4.3. Charges externes	33
4.4. Impôts et taxes (hors IS)	33
4.5. Charges de personnel	34
4.6. Dotations et reprises d'exploitation	34
4.7. Charges et produits financiers.....	34
4.8. Impôts sur les bénéfices.....	35
4.9. Preuve d'impôt	35
5. ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	36
5.1. Engagements reçus.....	36
5.2. Engagements donnés.....	36
6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES	37
6.1. Effectif moyen	37

1. ETATS FINANCIERS

1.1. Bilan Consolidé (K€)

	Clôture			Ouverture
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Ecart d'acquisition	707	-707		
Immobilisations incorporelles	6 663	-5 037	1 626	1 257
Immobilisations corporelles	527 408	-229 458	297 950	281 660
Immobilisations financières	321 677		321 677	321 603
Total Actif Immobilisé	856 454	-235 202	621 252	604 520
Stocks et en-cours	6 069	-4 159	1 910	1 228
Avance et acomptes versés sur commandes	381		381	665
Clients et comptes rattachés	15 360	-1 593	13 768	11 841
Autres créances et comptes de régularisation	42 645		42 645	40 025
Valeurs mobilières de placement	131		131	1 404
Disponibilités	106 973		106 973	114 696
Total Actif	1 028 012	-240 953	787 059	774 378
			Clôture	Ouverture
Financements Etat non rattachés à des actifs			9 025	15 084
Financements Etat rattachés à des actifs			129 726	131 512
Financements autres que l'Etat non rattachés à des actifs			11 587	5 324
Financements autres que l'Etat rattachés à des actifs			48 381	52 205
Dotation, compléments de dotations, dons et legs				2 403
Réserves consolidées			161 913	143 399
Résultat consolidé			-1 096	9 145
Total Capitaux Propres			359 536	359 071
Intérêts hors groupe			68	
Provisions			2 162	2 241
Emprunts et dettes financières			332 066	332 536
Avances et acomptes reçus			52 193	49 213
Fournisseurs et comptes rattachés			16 839	10 066
Dettes fiscales et sociales			11 663	9 054
Autres dettes et comptes de régularisation			12 533	12 197
Total Passif			787 059	774 378

1.2. Compte de résultat consolidé (K€)

	Clôture	Ouverture
Chiffre d'affaires	27 261	28 964
Autres produits d'exploitation	315 461	297 789
Achats consommés	-129	-142
Charges de personnel	-261 703	-246 663
Charges externes	-49 492	-39 573
Autres charges d'exploitation	-10 100	-9 150
Impôts et taxes	-3 411	-3 245
Variations nettes des amort. et des dép.	-20 514	-20 250
Résultat d'exploitation	-2 628	7 731
Charges et produits financiers	-255	1 069
Résultat courant des sociétés intégrées	-2 883	8 800
Impôt sur les bénéfices	326	346
Résultat net des entreprises intégrées	-2 557	9 145
Quote-part de résultat des S.M.E.		
Dotations nettes amort. Écarts acq.	1 472	
Résultat net de l'ensemble consolidé	-1 084	9 145
Intérêts minoritaires	-12	
Résultat net (part du groupe)	-1 096	9 145

1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé (K€)

	Clôture	Ouverture
Résultat net total des sociétés consolidées	-1 084	9 145
Elimination des amortissements et provisions	8 301	8 932
Elimination de la variation des impôts différés		45
Elimination des plus ou moins values de cession	-1 039	-10
Elimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence		
Autres produits et charges sans incidence trésorerie		
Total marge brute d'autofinancement	6 177	18 112
Dividendes reçus des mises en équivalence		
Variation des stocks liée à l'activité	-372	-697
Variation des créances liées à l'activité	-4 671	-8 024
Variation des dettes liées à l'activité	12 594	7 671
Flux net généré par (affecté à) l'activité	13 729	17 062
Acquisition d'immobilisations	-20 670	-334 993
Cession d'immobilisations	1 497	45
Incidence des variations de périmètre	-3 083	
Variation nette des placements court terme		
Flux net provenant des (affecté aux) investissements	-22 256	-334 948
Dividendes versés par la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires		
Augmentations (réductions) de capital		
Subventions d'investissements reçues		
Emissions d'emprunts	187	321 277
Remboursements d'emprunts	-693	-475
Cession (acq.) nette actions propres		
Variation nette des concours bancaires		
Flux net provenant du (affecté au) financement	-506	320 802
Incidence variation taux de change et chgt principes comptables		
Variation de trésorerie	-9 033	2 916
Trésorerie d'ouverture	116 100	113 184
Trésorerie de clôture	107 067	116 100

Le tableau des flux de trésorerie présente, pour l'exercice, les entrées et les sorties de disponibilités et de leurs équivalents, classées en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

Le Groupe définit la trésorerie disponible comme l'ensemble des postes financiers du bilan réalisable (ou payable), dans un délai inférieur à un an soit :

- les valeurs mobilières de placement et autres placements à court terme aisément convertibles en disponibilités,
- les disponibilités bancaires, minorées des valeurs remises à l'encaissement au 31 décembre 2023, mais non encore échues,
- les soldes bancaires créditeurs, ne faisant pas l'objet d'une confirmation à plus d'un an par un établissement financier, ainsi que les intérêts courus et non échus qui s'y rattachent.

La ligne « Incidence des variations de périmètre » correspond aux entrées ou sorties de périmètre, mais également aux variations de pourcentage de détention du groupe dans les filiales au cours de l'exercice. En cas d'acquisition, cette ligne comprend le coût d'acquisition des titres diminué de la trésorerie apportée. Les autres flux ne tiennent compte que des mouvements depuis la date d'acquisition de la société.

Les flux monétaires intragroupes sont éliminés, de sorte que le tableau des flux de trésorerie ne fait apparaître que les encaissements ou des décaissements du groupe vis-à-vis de tiers.

1.4. Tableau de variation des capitaux propres (K€)

Capitaux propres (Groupes / Minoritaires) (K€)	Financements Etat non rattachés à des actifs	Financements Etat rattachés à des actifs	Financements autres que l'Etat non rattachés à des actifs	Financements autres que l'Etat rattachés à des actifs	Dotation, compléments de dotations, dons et legs	Réserves Groupe	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres Groupes (K€)	Minoritaires (K€)
Clôture Exercice : 2021.12	14 107	134 374	8 745	50 668	2 403	126 593	18 575	355 463	
Correction d'erreur - Ecritures post-clôture						-1 768		-1 768	
Situation au 1/01/2022 après correction d'erreur et changement de méthodes	14 107	134 374	8 745	50 668	2 403	124 824	18 575	353 695	
Neutralisation des amortissements									
Sorties de financements									
Affectation du résultat						18 575	-18 575		
Résultat de la période							9 145	9 145	
Financements reçus UCA	976	2 845	3 129	421				7 371	
Financements reçus CNEP			82					82	
Reprises des financements externes de l'actif UCA		-5 701		-5 513				-11 215	
Reprises des financements externes de l'actif CNEP			-7					-7	
Dividendes									
Reclassement		-6	-6 624	6 630					
Variation de périmètre									
Clôture Exercice : 2022.12	15 084	131 512	5 324	52 205	2 403	143 399	9 145	359 071	
Correction d'erreur - Ecritures post-clôture	-9 641					9 641			
Situation au 1/01/2023 après correction d'erreur et changement de méthodes	5 442	131 512	5 324	52 205	2 403	153 040	9 145	359 071	
Neutralisation des amortissements									
Sorties de financements									
Affectation du résultat						9 145	-9 145		
Résultat de la période							-1 096	-1 096	12
Financements reçus UCA	3 583	4 399	6 232	1 621				15 835	
Financements reçus CNEP			46					46	
Reprise des subventions d'investissements UCA		-6 180		-5 450				-11 630	
Reprise des subventions d'investissements CNEP			-14					-14	
Dividendes									
Reclassement		-4		4					
Variation de périmètre					-2 403	-273		-2 676	56
Situation à la clôture 31/12/2023	9 025	129 726	11 587	48 381		161 913	-1 096	359 536	68

2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

2.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés de l'université sont établis conformément au Recueil des Normes Comptables des Etablissements Publics (RNCEP) pour les comptes sociaux.

Ils sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés. Soit en application du règlement comptable ainsi que l'instruction codificatrice n° 08-017-M9 du 3 avril 2008, à l'exception des deux dérogations suivantes à ce référentiel, en conservant les règles issues du RNCEP précité, qui permettent de donner une image homogène des comptes consolidés pour le lecteur des comptes annuels de l'université :

- Résultat exceptionnel : Plus aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel. Une comptabilisation en produits et charges d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette ;
- Corrections d'erreurs : Les corrections d'erreurs sont comptabilisées conformément à la Section 4 « Corrections d'erreurs » de la norme 14 du RNCEP précité, à savoir qu'une correction d'erreur d'un exercice antérieur ne doit pas impacter le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur a été découverte et doit être imputée en report à nouveau.

Les comptes consolidés respectent les principes comptables définis ci-dessous.

2.2. Modalités de présentation

Les montants présentés dans les comptes consolidés et annexes aux comptes consolidés sont, sauf mention contraire, exprimés en milliers d'euros et arrondis au millier le plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.

Par ailleurs, les ratios et écarts sont calculés à partir des montants sous-jacents et non à partir des montants arrondis.

2.3. Modalités de consolidation

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le groupe.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- Éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition.

2.3.1. Activités du groupe

Les activités du groupe UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE sont les suivantes :

- Enseignement,
- Recherche fondamentale,
- Recherche appliquée,
- Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles,
- Mécénat,
- Analyses, essais et inspections techniques.

2.3.2. Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le groupe. Le contrôle existe lorsque le groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

➤ Intégration globale

Les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

La liste des sociétés appartenant au périmètre de consolidation est précisée dans la note ci-dessous.

2.3.3. Liste des entreprises consolidées

Société	Numéro SIREN	Pourcentage N		Type de contrôle	Méthode de consolidation
		contrôle	intérêt		
UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE		Université consolidante			
CNEP	341 151 728	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CIDECO	827 456 195	100,0%	100,0%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CLERMONT AUVERGNE INNOVATION	793 372 525	99,0%	99,0%	Contrôle exclusif	Intégration globale

2.3.4. Variation du périmètre de consolidation

La sortie de la fondation universitaire a été considérée dans les comptes consolidés comme une sortie de périmètre. Voir la partie 2.6.2 pour plus de détails et la partie 1.4. pour les impacts de capitaux propres.

2.3.5. Variation du pourcentage d'intérêt

Le pourcentage d'intérêts correspond à la fraction du patrimoine détenue directement ou indirectement par la société mère dans chaque société du groupe.

Ce pourcentage d'intérêts permet de calculer la fraction représentative des intérêts du groupe dans les capitaux propres d'une entreprise consolidée.

Au cours de l'exercice clôturant en date du 31 décembre 2023, le pourcentage de contrôle et d'intérêt du Groupe sur la société CLERMONT AUVERGNE INNOVATION a augmenté pour passer de 64,80 % à 98,99 %. Cette augmentation est liée au rachat des parts de Bpifrance par l'Université.

2.4. Evénements significatifs

➤ Présentation de l'Établissement public expérimental Université Clermont Auvergne

La personne morale Université Clermont auvergne a pris fin au 1^{er} janvier 2021 au profit du nouvel établissement expérimental portant le même nom « Université Clermont Auvergne » créé dans le cadre de l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Ce nouvel établissement, créé par décret n° 2020-1527 du 7 décembre 2020 sous statut d'EPSCP aux RCE (Responsabilités et Compétences Elargies), est constitué d'une composante à personnalité morale, l'Institut national polytechnique Clermont Auvergne, dénommé « Clermont Auvergne INP », des composantes, instituts et écoles internes de l'UCA.

A compter du 1^{er} janvier 2021, il a repris les biens, droits et obligations de l'Université Clermont Auvergne. Il partage et coordonne certaines compétences avec son établissement-composante, Clermont Auvergne INP.

Clermont Auvergne INP a repris les biens, droits et obligations de l'Ecole d'ingénieurs SIGMA Clermont et les activités de formation et de recherche des deux écoles internes de l'UCA : Polytech Clermont-Ferrand et ISIMA.

L'établissement composante conserve son autonomie (budget, comptabilité, patrimoine, instances de gouvernance avec sa propre direction et son propre conseil d'administration) mais s'engage à suivre et à mettre en œuvre les orientations et politiques stratégiques émises par le directoire de l'EPE UCA.

Les statuts de l'EPE Université Clermont Auvergne ont été adoptés par délibération des conseils d'administration de l'Université Clermont Auvergne et de SIGMA le 21 février 2020 ; ils sont annexés au décret n° 2020-1527 du 7 décembre 2020.

L'EPE est composé des 6 instituts suivants :

- Institut Droit, Economie, Management,
- Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education
- Institut des Sciences de la Vie, Santé, Agronomie, Environnement
- Institut Sciences
- Institut de technologie
- Clermont Auvergne INP, établissement-composante.

Ces instituts regroupent des composantes et des laboratoires.

L'EPE comprend des services mutualisés :

- La bibliothèque universitaire de l'Université Clermont Auvergne
- Le service universitaire des activités physiques et sportives
- Le service universitaire culture (SUC)
- Le service de santé au travail
- Le Pôle santé handicap étudiant,
- L'espace d'accueil des étudiants et chercheurs internationaux,
- La cellule Europe,
- Le Centre d'Excellence de Science Partagée en Auvergne (CESPAU)
- Le collège des écoles doctorales,
- Le centre EURAXESS (CEA),

- MESOCENTRE
- Clermont Auvergne Pépite,
- Service des herbiers universitaires de Clermont Ferrand (UNIVEGE)
- Fondation universitaire : Université Clermont Auvergne Fondation (UCAF).

La structure budgétaire approuvée par délibération du conseil d'administration du 17 décembre 2020 comprend :

- Un budget annexe immobilier
- Un service à comptabilité distincte pour I-SITE
- Un budget annexe pour la Fondation universitaire.

L'EPE est membre associé de l'Université Clermont Auvergne & associés, association d'établissements, créée conformément à l'article L718-16 créée par la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, dont la vocation est d'assurer la visibilité et l'attractivité du site universitaire clermontois à l'échelle internationale.

➤ Les autres faits caractéristiques

- **Un patrimoine en partie dévolue :**

Une partie du patrimoine de l'université lui a été dévolu par l'Etat par convention signée le 19 avril 2011 par le Président de l'université d'Auvergne. L'Etat assure le financement du GER ainsi que les extensions du patrimoine à hauteur de 6.135 M€/an.

- **Un contrat de partenariat public privé** signé en 2013 dans le cadre de l'article 1^{er} de l'ordonnance n°2004-559 du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariat destiné à financer la construction et la maintenance d'un laboratoire et d'une crèche universitaire.
- **Le projet CAP-20-25 labellisé I-SITE ((Science-Innovation-Territoire-Economie) dans le cadre de la 2ème vague du Programme d'Investissement d'Avenir :**

Ce projet a été piloté par l'Université Clermont Auvergne et associe des établissements et organismes d'enseignement supérieur et de recherche du site Clermontois (SIGMA Clermont, VetAgroSup, AgroParisTech, Ecole nationale d'architecture, CNRS, INRA, IRSTEA, INSERM), de nombreux acteurs socio-économiques et des collectivités territoriales. Il a fait l'objet d'une convention de préfinancement entre l'Etat, l'ANR et l'UCA signée le 13 avril 2017 octroyant 5 M€ à l'université pour mener le projet. La convention d'aide attributive signée le 29/12/2017 octroie à l'université un financement versé par l'ANR de 40 M€ dont 29,9 M€ pour l'initiative et 10,11 M€ pour les 3 labex CLERVOLC, IMOBS3 et IDGM+. Le labex IDGM+ est géré par la Fondation pour les Etudes et recherches sur le développement international (FERDI) ; les financements reçus pour ce labex sont des recettes d'intervention en nom propre reversées à la FERDI.

Après une période probatoire, le Projet « Cap 202-25 » a été définitivement validé par décision du Premier ministre n°2022-SESRI du 22 mars 2022. Une convention de dévolution (n°ANR -16-IDEX-0001) signée le 31 mars 2022 transfère une dotation non consommable de 356,88 M€ à l'établissement qui se décompose comme suit :

- LABEX : 74,12 M€
- PIA 1 : 45 M€
- PIA 2 : 237,78 M€

Un 1^{er} transfert définitif a été effectué le 1er avril 2022 à hauteur de 321,1 M€ ; il est rémunéré au taux de 3,413% (PIA 1 et LABEX) et 2,946% (PIA 2). Les intérêts sont versés par l'Etat chaque trimestre au prorata temporis de la période écoulée. Un 2nd transfert définitif de 35,69 M€ soumis à l'avis favorable du comité de pilotage de l'action et du Secrétaire général pour l'investissement sera versé si l'INP Clermont Auvergne est pleinement intégré à l'Université Clermont Auvergne avant la fin de l'année 2023. Les intérêts générés par ce 2nd transfert sont versés par l'ANR de manière semestrielle au même taux que le 1^{er} versement.

La dotation non consommable a été inscrite au bilan en compte d'avance de l'Etat pour le montant attribué de façon pérenne. Les intérêts de cette quote-part sont comptabilisés à l'avancement conformément aux modalités de comptabilisation des financements soumis à conditions attribués dans le cadre de conventions pluriannuelles. Les intérêts relatifs à la quote-part de dotation non dévolue sont également enregistrés à l'avancement en l'absence de schémas de comptabilisation précis arrêtés par l'Etat.

- **Clermont Auvergne Innovation**

Clermont Auvergne Innovation est une filiale dont l'université détient 98.99 % du capital.

L'université Clermont Auvergne assure la présidence de la SAS CAI. Cette structure qui a pour origine une Société d'accélération du transfert de technologie (SATT) envisage un nouveau modèle global d'innovation et de transfert de technologie pour les entreprises et/ou porteurs de projets en cohérence avec la stratégie de CAP 20-25 sur le territoire clermontois. Par convention signée le 7 avril 2022, l'université Clermont Auvergne délègue à CAI ses activités relevant de l'exploitation des brevets et licences et de la commercialisation de ses activités de recherche. Les activités de CAI s'articulent également autour du transfert de technologie, de la création et de l'accélération d'entreprises et de technologies innovantes. Elle accompagne les laboratoires de recherche du territoire dans la recherche de partenaires.

- **Les principaux autres projets en cours de réalisation :**

- Au titre de l'appel à projet Pôle universitaire d'Innovation (PUI), la coordination territoriale portée par l'UCA a obtenu un financement de l'ANR 2,5 M€ qu'elle va affecter autour de la thématique scientifique commune « concevoir des modèles de vie et de production durables ».
- La construction du Learning Center est une opération de 24.21 M€ démarrée en 2018 ; elle est financée à hauteur de 3.08 M€ par l'Etat et 13,05 M € par les collectivités territoriales.
- La mise en sécurité et rénovation énergétique du bâtiment STAPS : 6.2 M €
- Le Projet Cap GS retenu en 2020 dans le cadre de l'appel à projets « Structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence (SFRI) » du PIA 3 (Programme d'Investissement d'Avenir) ; il rassemble sept filières en Master et Doctorat autour des thématiques sur les enjeux sociétaux tels que le développement international et la production durables, la qualité de vie des populations humaines, la préservation de l'environnement et l'adaptation aux risques naturels « concevoir des nouveaux modèles de vie et de production durable » ; montant de l'opération :16.24 M € ; financement 12 M €.
- Le projet CAP ART a été retenu dans le cadre de l'AAP IDÉES du PIA III. Il a pour objectif de développer des projets partenariaux à forte visibilité sur les départements auvergnats, à partir des campus territoriaux de l'Université Clermont Auvergne ; montant de l'opération : 3 M € ; financement :3 M €.

L'établissement a signé le 9/11/2022 une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec l'ENSA de Clermont-Ferrand qui lui confie la maîtrise d'ouvrage d'une opération relative à la création d'un espace restauration et l'agrandissement d'un laboratoire de recherche (coût de l'opération : 2 M€ TTC).

2.5. Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

2.6. Comparabilité des exercices

L'exercice clos le 31 décembre 2023 est d'une durée de 12 mois.

2.6.1. Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Société	Exercice N		Exercice N-1	
	Date clôture	Durée exercice	Date clôture	Durée exercice
UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE	31-déc.	12	31-déc.	12
CNEP	31-déc.	12	31-déc.	12
CIDECO	31-déc.	12	31-déc.	12
CLERMONT AUVERGNE INNOVATION	31-déc.	12	31-déc.	12

2.6.2. Comparabilité des comptes

Un ajustement sur le bilan d'entrée a été réalisé ; il prend en compte la correction de la comptabilisation de la contribution de dévolution en subvention d'exploitation ; il s'est traduit par une augmentation du compte de report à nouveau et une diminution des financements de l'actif Etat pour un montant de 9,6 M €.

Le bilan d'entrée de l'exercice 2023 prend en compte la sortie des comptes de la fondation universitaire conformément au changement de réglementation comptable prévu par l'instruction comptable commune du 16 décembre 2022 qui précise que « les comptes agrégés de l'université ne comportent pas les données financières de la fondation universitaire ».

En conséquence, certains agrégats du bilan d'ouverture de l'exercice 2023, ont été impactés, dont les principaux ci-dessous :

- Au passif : les fonds propres des fondations ont été supprimés (3.4 M€ au 31/12/2022) ; les réserves au 01/01/2023, ont été réduites de 0.27 M€ ;
- A l'actif : la trésorerie a été réduite de 5.26 M€.

Le compte de résultat ne comporte plus d'engagement à réaliser sur fonds dédiés dans les charges (0.34 M€ en 2022) et de report des ressources non utilisées des exercices antérieurs dans les produits (0.29 M€ en 2022).

Dans le cadre des comptes consolidés, ce mouvement lié à la sortie de la fondation universitaire au sein des capitaux propres a été considéré comme une variation de périmètre dont les impacts sont présentés dans la partie "1.4. Tableau de variation des capitaux propres (K€)".

2.7. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants :

► Changements de méthodes comptables

Néant.

► Ecart d'acquisition

Lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, les actifs et passifs identifiables sont inscrits au bilan consolidé à leur juste valeur déterminée en fonction de l'usage prévu par l'entreprise consolidante.

L'écart d'acquisition est la différence constatée lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition de ses titres et la part de l'entreprise détentrice dans ses capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice acquis à cette date, après que les actifs et passifs identifiables aient été réestimés, que les reclassements et des retraitements aient été effectués (notamment pour que soient respectées les règles de présentation et d'évaluation utilisées pour l'ensemble consolidé).

Ainsi, lors d'une acquisition, tous les actifs incorporels identifiables, y compris ceux qui ne seraient pas inscrits dans les comptes sociaux des entités consolidées, font l'objet d'une évaluation.

Ces éléments ne sont susceptibles d'être inscrits séparément en bilan consolidé que si leur évaluation peut être faite selon des critères objectifs et pertinents essentiellement fondés :

- sur les avantages économiques futurs qu'ils permettront de dégager,
- sur leur valeur de marché s'il en existe une.

L'écart d'acquisition constaté à l'occasion d'une prise de participation, est affecté de la façon suivante aux différents postes du bilan consolidé :

- la part positive, non affectée, est inscrite au compte « écarts d'acquisition » à l'actif du bilan.
- la part négative est inscrite au compte « écarts d'acquisition négatifs » au passif du bilan.

Lorsque la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, un amortissement exceptionnel est constaté.

► Ecart d'évaluation

Aucun écart d'évaluation n'a été identifié.

► Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

Cette rubrique se compose essentiellement de :

- Frais de recherche (voir détail au sein de la note suivante),
- Concessions, brevets et droits similaires,
- Logiciels.

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

Les méthodes et durée d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Logiciels : 3 ans,
- Concessions, brevets et droits similaires : 5 ans,
- Autres immobilisations incorporelles : 5 ans.

➤ Note sur les dépenses de recherche et de développement

Les dépenses de développement sont capitalisées quand les critères suivants sont remplis:

- démonstration de la faisabilité technique du projet et de la disponibilité des ressources pour achever le développement,
- capacité de l'immobilisation à générer des avantages économiques futurs probables,
- évaluation fiable du coût de cet actif.

Ces frais de recherche et développement sont amortis sur une durée de 5 ans.

Une provision complémentaire pour dépréciation peut être constatée lorsque la comparaison de la valeur actuelle de l'actif et de sa valeur nette comptable conduit à constater un amoindrissement de la valeur de l'actif résultant de causes dont les effets ne sont pas jugés irréversibles.

➤ Immobilisations corporelles

Cas des biens acquis :

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des immobilisations est la méthode dite du coût historique, soit le coût d'acquisition constitué du prix d'achat et des frais accessoires directement liés à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation du bien.

Cas des biens mis à disposition :

Le patrimoine immobilier mis à disposition de l'Université est inscrit au bilan en valeur vénale sur la base des évaluations de France Domaine :

- ✓ Réalisées en novembre 2015 (intégré en date du 31 décembre 2015) pour le patrimoine immobilier de l'ex-université Blaise Pascal
- ✓ Réalisés en valeur vénale du 1er janvier 2015 pour le patrimoine immobilier du site d'Aurillac et en 2014 pour 5 bâtiments concernant les sites de la Présidence, la villa Cote Blatin, la Rotonde (pôle tertiaire et restaurant), l'ancienne faculté d'Odontologie (Jaude) et le site du Puy en Velay occupé par l'IUT.

Les méthodes d'évaluation utilisées par France Domaine ont été vérifiées et approuvées par le service du patrimoine de l'université.

Parmi les biens mis à disposition figure toujours une partie des biens mobiliers comptabilisés à leur valeur historique.

Les dépenses des travaux de restructuration et de réhabilitation des bâtiments en concertation avec la direction du patrimoine sont enregistrées en investissements. Ces investissements relèvent donc de la norme sur les immobilisations corporelles.

Un plan d'amortissement a été adopté par délibération du conseil d'administration du 18/12/2020. L'amortissement par composant du seul bâtiment Jaude appliqué conformément à la délibération du 28 novembre 2014 de conseil d'administration de l'université d'Auvergne a été conservé. Il en est de même de l'application de la délibération de l'université Blaise Pascal du 4/11/2016 relative à l'amortissement du laboratoire LMV et de la crèche.

Le patrimoine immobilier est amorti globalement et linéairement selon les durées suivantes :

- ✓ Le patrimoine immobilier transféré de l'université d'Auvergne est amorti sur 15 ans à l'exception du bâtiment Jaude amorti par composant.
- ✓ Le patrimoine immobilier issu de l'université Blaise est amorti sur 40 ans à l'exception de la crèche universitaire amortie sur 36 ans.
- ✓ Le patrimoine immobilier acquis à compter du 1er janvier 2017 est amorti sur 40 ans.

La règle de décomposition des actifs et donc de leur amortissement différencié, rendue facultative par l'instruction n° 140008 du 9 avril 2014 relative aux modalités de mise œuvre de la comptabilisation par composants des actifs n'est appliquée par l'Université que pour un seul bâtiment.

À ce jour, deux sites n'ont pas été intégrés dans nos comptes en l'absence d'évaluation par le Service France Domaine :

- ✓ Une partie du bâtiment Paul Collomp,
- ✓ Annexe au laboratoire situé au chalet du Puy de Dôme (surface est non significative eu égard au patrimoine de l'université),

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations et à compter de la date de mise en service, sur une base prorata temporis.

Le patrimoine immobilier n'étant décomposé comptablement que pour un seul bâtiment, les sorties de composants des autres bâtiments sont réalisées en déterminant une part relative des composants fixée soit selon les usages courants, au prorata de la SHON, soit selon les caractéristiques des bâtiments.

A titre dérogatoire, des durées d'amortissement inférieures peuvent être adoptées pour tenir compte des modalités de financements spécifiques essentiellement dans le cadre de certains contrats de recherche.

Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	3 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	3 à 5 ans
Matériels et outillages	Linéaire	1 à 12 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

➤ Contrats de location-financement

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de location-financement dont la valeur d'origine est jugée significative, sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition auprès d'un tiers pour leur valeur d'origine au contrat.

Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités.

Au cours de l'exercice 2023, l'UCA a contractualisé via des appels d'offre avec la société AGILENT TECHNOLOGIES France des contrats s'assimilant à des contrats de location financement.

L'impact de ces contrats est détaillé dans les tableaux de la partie 3. « DETAIL DES COMPTES DU BILAN ».

➤ Contrat de partenariat public privé

Le contrat de partenariat est défini à l'article 1 de l'ordonnance n°2004-559 du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariat ; c'est un contrat administratif par lequel l'État ou un établissement public de l'État confie à un tiers, pour une période déterminée en fonction de la durée d'amortissement des investissements ou des modalités de financement retenues, une mission globale ayant pour objet la construction ou la transformation, l'entretien, la maintenance, l'exploitation ou la gestion d'ouvrages, d'équipements ou de biens immatériels nécessaires au service public, ainsi que tout ou partie de leur financement à l'exception de toute participation au capital.

Un contrat de partenariat public privé a été signé le 13 septembre 2013 par le PRES Clermont université, établissement porteur du projet et l'université, et le partenaire privé, le groupement GCC pour la construction et l'exploitation du laboratoire Magmas et Volcans (LMV) et d'une crèche universitaire. Clermont Université était le porteur du projet et l'université le bénéficiaire final. Le contrat a été transféré à l'université au 1er janvier 2015 à la suite du transfert des droits et obligations de Clermont université dans le cadre de sa dissolution. Par conséquent, l'université est devenue l'établissement porteur du projet. Il a fait l'objet d'un avenant signé le 29 janvier 2016 après fixation des taux afin de prendre en compte la modification des couts d'investissements initiaux et des modalités de financement.

Ce contrat a pour objet :

- la conception et la construction neuve du Laboratoire Magmas et Volcans sur le Campus des Cézeaux à Aubières incluant notamment : pôle administratif, pôle laboratoires avec locaux de haute technicité (Géochimie, Pétrologie, Volcanologie) et pôle enseignement ;
- l'exploitation technique-maintenance : la gestion technique, les contrôles et vérifications périodiques réglementaires, la gestion des énergies et fluides (hors fourniture des fluides), la maintenance courante, le gros entretien et renouvellement du Laboratoire Magmas et Volcans
- la conception, la construction, l'entretien, la maintenance et gestion technique d'une crèche nécessaire au fonctionnement universitaire
- le financement partiel des ouvrages.

La durée du contrat est de 27 ans et 4,5 mois ; à l'expiration du terme contractuel les ouvrages reviennent gratuitement à la Personne Publique.

La crèche et le laboratoire ont été respectivement livrés les 28 mai 2015 et le 29 janvier 2016.

Le coût de l'investissement s'élève à 17 033 k€ dont 15 867 k€ pour le laboratoire et 1 166 k€ pour la crèche. Il se décompose comme suit :

Nature des coûts (k€)	« LMV »	« Crèche »	Total
Coût des Investissements Initiaux	14 016	1 147	15 162
Intérêts de préfinancement	132	0,755	133
Commissions bancaires d'arrangement	316	10	327
Commissions bancaires d'engagement	249	7	255
Frais d'agent bancaires	85	2	87
Frais de conseil du Partenaire et autre frais	634		634
Frais de gestion de la SPV	331		331
Impôts et taxes non refacturés à l'euro l'euro	0,97		0,97
Compte de réserve (service du Crédit Long Terme Projet)	104		104
Montant Global à Financer	15 867	1 166	17 033

Le coût du financement a été inscrit à l'actif à la date de mise en en service : le 1er janvier 2016 pour la crèche et le 29 janvier 2016 pour le laboratoire.

Le coût du GER qui s'élève à 4,50 M€ (laboratoire LMV : 4,1 M€ ; crèche : 0,4 M€) été pris en compte dans le plan d'amortissement, conduisant ainsi l'établissement à amortir le LMV sur 41 ans et la crèche sur 36 ans.

Les coûts annexes correspondent aux dépenses engagées par Clermont Université puis par l'université Blaise Pascal dans le cadre de l'assistance à la Personne Publique (analyses technique, financières, juridiques...) ont été intégrés au coût d'investissement des biens à hauteur de 1 182 k€ répartis entre le laboratoire et la crèche au prorata du coût d'investissement :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage : 697 k€ (laboratoire : 648 k€ - crèche : 49 k€)
- Primes d'indemnités versées aux candidats non retenus pour 484 k€ (laboratoire : 450 k€ - crèche : 34 k€).

La valeur des biens et des amortissements est la suivante :

Immobilisations (en k€)	Valeur brute au 01/01/2023	Acquisitions	Valeur brute au 31/12/2023
Immobilisations corporelles			
Crèche	1 249	0	1 249
Laboratoire LMV	16 966	0	16 966
Total des immobilisations corporelles	18 215	0	18 215

Amortissements (en k€)	Amortissements au 01/01/2023	Dotation de l'exercice	Cumul des amortissements au 31/12/2023
Crèche	244	35	279
Laboratoire LMV	2 943	424	3 367
Total des amortissements	3 187	460	3 647

Le financement prévisionnel des loyers est assuré par l'État à hauteur de 83% du coût de financement soit 16,4 M€ TTC (13 M HT) dont 0,8 M€ d'indemnité de dédit. L'indemnité de dédit correspond au montant à verser en cas de rupture du contrat.

Le contrat prévoit deux cessions de créance loi Dailly par le partenaire aux établissements financiers auprès desquels il a obtenu les moyens de financements long terme.

La première a fait l'objet d'une notification par le Crédit foncier en date du 13/09/2013 et d'un acte d'acceptation signé du Président du PRES Clermont université. Par cet acte d'acceptation l'établissement accepte irrévocablement la cession des créances cédées et acceptées et s'engage à payer directement, intégralement et inconditionnellement au Crédit Foncier les créances cédées et acceptées sans pouvoir opposer aucune compensation, ni aucune exception fondée sur ses rapports personnels avec le Partenaire telles que l'annulation, la nullité, la résiliation du contrat ou l'inexécution des obligations du partenaire. Le montant de la créance cédée et acceptée s'élève à 14,92 M€ ; la quote-part des frais financiers s'élève à 4 042 k€ et celle de l'amortissement du capital à 10 877 k€.

La seconde cession n'a pas fait l'objet d'un acte d'acceptation ; elle a été notifiée par la Caisse d'Epargne et le Crédit Foncier en date du 13/09/2013 et s'élève à 1 436 k€ (frais financier : 106 k€ - capital : 1 330 k€).

Le montant des engagements au 31 décembre 2023 sont les suivants :

Caractéristiques du contrat signé	Montant de l'investissement HT (en k€)	Montant de la dette financière (k€)	Prise de possession des biens	Option d'achat	Financement de l'investissement	Valeur résiduelle au terme du contrat
LMV	14 016	12 867	31-mai-15	non	Etat - Collectivités territoriales	Construction remise gratuitement à l'université
Crèche	1 147	401	29-janv-16		Université	
Total	15 162	13 268				

Situation de la dette au 31/12/2023	Montant total HT (en k€)	Début	Fin
Débit	744	2013	2041
Cession Dailly acceptée sur garantie visant à financer 80% du loyer financier investissement	11 838	2016	2041
Loyer annuel restant dû correspondant à la construction, à l'équipement et au financement	13 324	2016	2041
Loyer annuel restant dû correspondant à l'entretien, de maintenance et de renouvellement	5 925	2016	2041

Une indemnité irrévocable est prévue en cas de fin anticipée du contrat dont les modalités de calcul sont les suivantes :

a. en cas de résiliation du Contrat de Partenariat pour faute du Partenaire : la valeur actuelle, actualisée au taux de swap (constaté à la date de résiliation) majoré de la marge de crédit applicable, des montants des Redevances R1.1 (frais financiers sur Crédit Long Terme Dailly - créance cédée part acceptée)

et R1.4 (amortissement capital sur Crédit Long Terme Projet - créance cédée part acceptée) restant à courir jusqu'au terme normal du Contrat de Partenariat ;

b. en cas de résiliation du Contrat de Partenariat pour force majeure : la valeur actuelle, actualisée au taux de swap (constaté à la date de résiliation) majoré de 66% de la marge de crédit applicable, des montants des Redevances R1.1 et R1.4 restants à courir jusqu'au terme normal du Contrat de Partenariat ;

c. en cas de résiliation du Contrat de Partenariat pour motif d'intérêt général : la valeur actuelle, actualisée au taux de swap (constaté à la date de résiliation) majoré de 33% de la marge de crédit applicable, des montants des Redevances R1.1 et R1.4 restants à courir jusqu'au terme normal du Contrat de Partenariat ;

d. dans tous les autres cas où l'Indemnité Irrévocable est due par le Partenaire en application des stipulations du Contrat de Partenariat ou de la Convention Tripartite : la valeur actuelle, actualisée au taux de swap (constaté à la date de résiliation ou toute autre date d'exigibilité), des montants des Redevances R1.1 et R1.4 restants à courir jusqu'au terme normal du Contrat de Partenariat ;

e. majorée des intérêts courus au titre du Financement entre la date de prise d'effet de l'exigibilité de l'Indemnité Irrévocable et la date de son versement.

Le taux de swap défini ci-dessus correspond au taux de swap amortissable contre Euribor 3 mois, ou tout autre indice qui lui serait substitué ou reconnu équivalent, d'un emprunt d'une durée équivalente à la durée résiduelle théorique du Contrat de Partenariat et présentant le même profil que l'échéancier de paiement des Redevances R1.1 et R1.4.

➤ Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement constituées de titres de participation de sociétés non consolidées. La valeur brute est constituée par le prix d'acquisition augmenté le cas échéant des frais complémentaires activables.

Une dépréciation est constituée, le cas échéant, pour amener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'utilité appréciée sur la base du potentiel économique de la filiale appréciée en fonction de la quote-part d'actif net réévalué, de la rentabilité et de leur valeur économique.

Les autres immobilisations financières correspondent pour l'essentiel à des dépôts et cautionnements et des créances rattachées à des participations non consolidées.

► Stock

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

► Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée en cas de risque probable de non recouvrement.

► Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour le prix d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Au 31 décembre, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constatée pour la différence.

► Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque sont évaluées pour leur valeur nominale.

► Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges d'exploitation courantes, facturées au titre de l'exercice suivant.

► Financement de l'actif

Les financements externes de l'actif sont principalement composés de la valeur des biens acquis, dévolus et des biens mis à disposition, ainsi que des subventions d'investissement destinées à financer des opérations d'investissement.

Le fléchage des immobilisations doit permettre à l'université de reprendre en résultat la quote-part des financements externes de l'actif au même rythme que l'amortissement du bien financé. Le financement par l'Etat de la redevance financière du bâtiment du LMV, dont la construction a été réalisée dans le cadre d'un contrat de partenariat public privé, est versé sur 25 ans. Il est repris en résultat au rythme des amortissements du bien.

Lors d'une dépréciation ou d'une sortie du bilan de l'actif financé, la reprise est comptabilisée dans la même catégorie de produits que celle de la charge constatant la baisse de valeur de l'actif (exploitation ou financier). Il en est de même lorsqu'un financement est reconstitué symétriquement à une reprise de dépréciation sur un actif.

➤ Provisions pour risques et charges

Les provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, dont la réalisation est incertaine, mais que des événements survenus ou en cours rendent probables.

Les provisions n'ont qu'un caractère provisoire et ne peuvent être valablement constituées que lorsque la charge ou le risque envisagé n'est pas certain, mais est probable et que cette probabilité est née au cours de l'exercice.

Au sein de l'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE et compte tenu qu'ils reposent sur des bases estimatives, sont recensés en provision pour risques et charges, les droits inscrits sur comptes épargne-temps conformément aux dispositions de l'instruction de la DGFIP du 27 novembre 2013, reprise dans le recueil des normes comptables.

➤ Engagements de retraite et prestations assimilées

La méthode préférentielle concernant le provisionnement des indemnités de fin de carrière n'a pas été appliquée pour les raisons suivantes :

- Concernant l'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, les personnels travaillant pour l'université sont fonctionnaires ou ont des contrats de droit public. L'université n'a donc aucune obligation de versement d'une indemnité au moment du départ du personnel à la retraite.
- Concernant les autres entités, les estimations effectuées ont démontré que ces montants étaient non significatifs.

➤ Provisions fiscalement règlementées

Ces provisions constatées en vertu de dispositions fiscales sont considérées économiquement comme non justifiées et font l'objet d'une annulation dans les comptes consolidés.

➤ Ecart de conversion

Les écarts d'actif ou de passif provenant de la conversion dans la monnaie d'établissement des comptes annuels des entreprises consolidées, de dettes et de créances libellées dans une autre monnaie font l'objet des retraitements suivants :

- comptabilisation des écarts de conversion actif en mali de change,
- comptabilisation des écarts de conversion passif en boni de change,
- annulation des provisions pour risques de change pouvant exister.

➤ Subventions d'investissements

Les subventions d'investissement représentent l'ensemble des subventions accordées au groupe dans le cadre du développement de son activité.

➤ Impôts sur les bénéfices

Le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société. Les décalages temporaires entre les résultats comptables et fiscaux ainsi que les retraitements résultant de l'élimination de l'incidence des législations fiscales ont donné lieu au calcul d'un impôt différé.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs,
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

➤ Autres méthodes préférentielles non appliquées par le Groupe

Le Groupe n'est pas concerné par les autres méthodes préférentielles non appliquées à la clôture de l'exercice.

3. DETAIL DES COMPTES DU BILAN

3.1. Ecart d'acquisition

	Ouverture	Entrées de périmètre	Dotations de l'exercice	Clôture
Ecart d'acquisition	707			707
Amt/dép. écarts d'acquisition	-707			-707
Ecart d'acquisition - actif				
Ecart d'acquisition	1 472			1 472
Reprise - écarts d'acquisition	-1 472			-1 472
Ecart d'acquisition - passif				
Total Valeur Nette				

L'écart d'acquisition est relatif à CAI. Celui-ci a été intégralement déprécié.

3.2. Immobilisations incorporelles

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations de périmètre	Reclassement	Incidence des changements de méthode comptable	Clôture
Frais de recherche	349	119				-6		463
Concessions, brevets & droits similaires	743	82	-5		237	-689		369
Logiciels	3 541	82	-20				17	3 621
Immobilisations incorporelles en cours	229	44				15		287
Avances et acomptes s/immo. incorp.	15					-15		
Autres immobilisations incorporelles	761	84	-6		408	694	-18	1 923
Immobilisations incorporelles	5 638	412	-30		645		-1	6 663
Amt/Dép. frais de rech.	-219			-93		6		-306
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	-405		5	-180	-54	290		-345
Amt/Dép. logiciels	-3 351		20	-144				-3 475
Amt/Dép. autres immos incorp.	-407		6		-215	-296		-912
Amt/dép. immo. incorporelles	-4 381		30	-417	-270			-5 037
Total Valeur Nette	1 257	412		-417	376		-1	1 626

3.3. Immobilisations corporelles

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations de périmètre	Reclassement	Incidence des changements de méthode	Clôture
	21 014							21 014
Agencements sur terrains	188							188
Constructions	320 607	940	-1 205			3 312	6	323 660
Installations tech, matériel & outillage	82 147	4 547	-1 205		51	62	24	85 626
Matériel informatique	159	7			61			227
Autres immobilisations corporelles	53 770	4 772	-1 242		10		-10	57 301
Installations tech, matériel & outillage en crédit-bail	-	216	-		-	-		216
Immobilisations corporelles en cours	13 908	26 230			140	-3 373	-19	36 885
Avances et acomptes s/immo. corp.	2 228	62						2 291
Immobilisations corporelles	494 021	36 775	-3 652		262		1	527 408
Amt/Dép. Agencements sur terrains	-151				-5			-156
Amt/Dép. constructions	-99 827		757	-11 969				-111 040
Amt/Dép. Matériel informatique	-151			-7	-59			-217
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	-67 497		1 205	-4 518	-54			-70 863
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-44 572		1 242	-3 521	-23			-46 875
Amt/Dép. immobilisations corp. en cours	-162				-88			-250
Amt/Dép. install tech, matériel & outil. en crédit-bail	-	-	-	- 58 384	-	-		-58
Amt/dép. immobilisations corporelles	-212 361		3 204	-20 078	-224			-229 458
Total Valeur Nette	281 660	36 775	-448	-20 078	38		1	297 950

3.4. Immobilisations financières

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Clôture
Titres de participation	41				41
Intérêts courus sur créances et prêts	12		-5		7
Titres immobilisés (AFS - non courant)	329	39		37	405
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	321 221	8	-4		321 224
Prêts, cautionn. & aut. créances - courants	1		-1		
Immobilisations financières	321 603	47	-10	37	321 677
Dépréciations des titres					
Dép. immobilisations financières					
Total Valeur Nette	321 603	47	-10	37	321 677

3.5. Ventilation des créances par échéance

	Clôture	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus
Immobilisations financières	321 231	7	27	321 197
Avance et acomptes versés sur commandes	381	381		
Clients et comptes rattachés	15 360	15 360		
Autres créances et comptes de régularisation	42 319	17 541	24 779	
Total Créances	379 292	33 289	24 806	321 197

3.6. Titres non consolidés

Société détentrice	Société détenue	Pourcentage de détention	Valeur Brute	Provision	Net
UCA	ZMATECH	9,39%	31		31
UCA	BIOVALO	11,63%	10		10
UCA	OAT	Non applicable	261		261
CAI	FPCI PERTINENCE INVEST2	Non applicable	144		144
Total			446		446

3.7. Stocks

	Ouverture			Clôture		
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net
Stocks mp, fournitures et aut. appro.	4		4	1		1
Stocks - en-cours de production	4 088	-3 468	620	5 486	-4 159	1 328
Stocks -pds finis et intermédiaires	604		604	582		582
Stocks de marchandises						
Total	4 695	-3 468	1 228	6 069	-4 159	1 910

3.8. Valeurs mobilières de placement

Société détentrice	Type	Valeur Brute	Provision	Net
CAI	BSA SURGAR	130		130
CAI	BSA NUTRITHERAGEN			
Total		130		130

3.9. Provision pour risques et charges

	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Variations de périmètre	Clôture
Provisions pour litiges - non courant	480	127	-156		451
Provisions pour risques	480	127	-156		451
Autres provisions pour charges - non courant	1 761	952		-1 002	1 711
Provisions pour charges	1 761	952		-1 002	1 711

3.10. Emprunts et dettes financières

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Clôture
Titres de participation	41				41
Intérêts courus sur créances et prêts	12		-5		7
Titres immobilisés (AFS - non courant)	329	39		37	405
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	321 221	8	-4		321 224
Prêts, cautionn. & aut. créances - courants	1		-1		
Immobilisations financières	321 603	47	-10	37	321 677
Dépréciations des titres					
Dép. immobilisations financières					
Total Valeur Nette	321 603	47	-10	37	321 677

3.11. Ventilation des dettes par échéance

	Clôture	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus
Emprunts et dettes financières	332 066	153	246	331 667
Avances et acomptes reçus	52 193	52 193		
Fournisseurs et comptes rattachés	16 839	16 839		
Dettes fiscales et sociales	11 663	11 663		
Autres dettes et comptes de régularisation	12 533	12 533		
Total dettes	425 294	93 380	246	331 667

3.12. Impôts différés

Au sein du périmètre de consolidation, seule l' UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE n'est pas soumise en totalité à l'impôt sur les sociétés.

Les comptes consolidés enregistrent des impôts différés qui sont calculés selon la méthode du report variable.

Le taux retenu pour le calcul de l'impôt différé au 31 décembre 2023 est de 25 %.

Les déficits fiscaux et les amortissements réputés différés sont retraités à l'actif du bilan en tant qu'impôt différé actif, dans la mesure où leur probabilité d'imputation sur des bénéfices futurs est jugée plus probable qu'improbable. Dans le cas présent, seuls les déficits fiscaux reportables constatés sur la société CIDECO, d'un montant de 1 K€, ont été activés.

	Ouverture	Variation	Ecarts de conversion	Variations de périmètre	Autres	Clôture
Impôts différés - actif						
Impôts différés - passif						
Solde net d'impôt différé						
Ventilation par type d'impacts (en base d'imposition)	Ouverture	Variation	Ecarts de conversion	Variations de périmètre	Autres	Clôture
Eliminations et retraitements de consolidation						
Décalages temporaires						
Déficits reportables		1				1
Total des bases d'imposition		1				1
Ventilation par type d'impacts (en montant d'ID)	Ouverture	Variation	Ecarts de conversion	Variations de périmètre	Autres	Clôture
Eliminations et retraitements de consolidation						
Décalages temporaires						
Déficits reportables						
Total des montants d'ID						

Entité	Total des déficits reportables au 31/12/2023 (K€)	Part des déficits reportables activables (K€)	Part des déficits reportables non activables (K€)	Taux d'IS utilisé	Montant des impôts différés actifs (K€)
CAI	3 935		3 935	25,0%	0
CIDECO	1	1		25,0%	0
CNEP	2 037		2 037	25,0%	0
UCA					
TOTAL	5 973	1	5 972		0

Les déficits de CNEP n'ont pas été activés du fait que le dirigeant nous a indiqué que la société ne devrait pas faire de bénéfice fiscal au cours des 3 prochaines années.

Les déficits de CAI ne sont pas activés pour deux raisons :

- La société a été bénéficiaire en 2023 en raison d'une subvention ANR qui n'est pas certaine de se reproduire.

- Nous n'avons pas d'élément nous permettant d'avoir une approche des résultats fiscaux sur les prochaines années.

Le déficit de CAI a été utilisé en 2023 car la société a été bénéficiaire mais cela n'est dû qu'à l'octroi d'une subvention par l'ANR pour laquelle nous n'avons pas de certitude qu'elle se reproduise pour un montant de 1 250 K€.

4. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

4.1. Autres produits et charges d'exploitation

	Clôture	Ouverture
Dotation annuelle du ministère	260 553	255 219
Autres financements publics	36 827	27 380
Collecte Taxe App	128	178
Production stockée	-819	764
Production immobilisée	283	130
Reprises des amortissements et transfert de charges	100	100
Reprises des financements externes de l'actif	11 644	11 222
Prestations diverses	6 744	2 797
Total Autres produits d'exploitation	315 461	297 789
Autres charges	-10 100	-9 150
Total Autres charges d'exploitation	-10 100	-9 150

4.2. Achats et variation de stocks

	Clôture	Ouverture
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	-126	-60
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	-3	1
Achats de marchandises		-83
Total Achats consommés	-129	-142

4.3. Charges externes

	Clôture	Ouverture
Achat d'études	-318	-182
Autres achats	-121	-45
Achats non stockés de matières et fournitures	-21 226	-12 642
Sous-traitance générale	-549	-510
Locations et charges locatives	-1 093	-966
Entretiens et réparations	-6 591	-7 228
Primes d'assurance	-374	-359
Etudes et recherches	-1 218	-962
Divers	-1 534	-1 643
Personnel mis à disposition	-1 411	-1 457
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-1 048	-959
Publicités	-1 259	-1 250
Transports	-347	-307
Déplacements, missions	-4 677	-4 190
Frais postaux	-426	-422
Services bancaires	-44	-50
Autres charges externes	-7 256	-6 399
Total Charges externes	-49 492	-39 573

4.4. Impôts et taxes (hors IS)

	Clôture	Ouverture
Impôts et taxes sur rémunérations	-3 295	-3 095
Autres impôts et taxes	-116	-150
Total Impôts et taxes	-3 411	-3 245

4.5. Charges de personnel

	Clôture	Ouverture
Rémunérations du personnel	-157 777	-147 933
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-102 742	-97 759
Autres charges de personnel (dont intéressement)	-1 185	-971
Total Charges de personnel	-261 703	-246 663

4.6. Dotations et reprises d'exploitation

	Clôture	Ouverture
Dot./Amt. & dép. immo. incorporelles	-270	-354
Dot./Amt. & dép. immo. corporelles	-20 224	-19 768
Dot. aux prov. d'exploitation	-1 079	-476
Dot./dép. des stocks en-cours et produits finis		-68
Dot./dép. des actifs circulants	-420	-110
Rep./dép. des stocks en-cours et produits finis	1 193	
Rep./provisions d'exploitation	156	445
Rep./dép. des créances (actif circulant)	130	82
Total Dotations et reprises amort. & prov. d'exploitation	-20 514	-20 250

4.7. Charges et produits financiers

	Clôture	Ouverture
Charges d'intérêts sur emprunt	-343	-388
Pertes de change sur autres dettes et créances	-2	-13
Revenus actifs financ. hors équiv. de trésorerie		17
Revenus des équivalents de trésorerie		46
Gains de change sur autres dettes et créances	8	3
Autres produits financiers	83	1 403
Total Résultat financier	-254	1 069

4.8. Impôts sur les bénéfices

	Clôture	Ouverture
Impôts différés		-45
Impôt exigible	-325	-126
Crédits d'impôt	651	517
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale		
Total Impôts sur les bénéfices	326	346

4.9. Preuve d'impôt

	Clôture	Ouverture
Résultat consolidé	- 1 084	9 145
Amort de l'écart d'acquisition	1 472	-
Résultat net consolidé hors amortissement des écarts d'acquisition	- 2 557	9 145
Impôts comptabilisés	326	346
Résultat net consolidé avant IS	- 2 883	8 799
Réintégrations permanentes	5	2
Déductions permanentes	- 298	-
Déficits antérieurs non activés et utilisés	- 978	
Déficits non activés	300	- 415
Résultat de l'université non soumis à l'impôt	5 445	- 7 963
Résultat net consolidé avant IS	1 591	423
Is au taux normal de 25%	398	106
Is au taux réduit		
Impôt théorique consolidé	398	106
Crédits impôts	- 651	- 517
Impact de l'IS à 15 %		- 4
Impact du taux d'impôt différé à 25 %		
Autres écarts	- 73	69
Impôt consolidé total	- 326	- 346
Taux d'IS effectif	11,31%	-3,93%

5. ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1. Engagements reçus

Néant

5.2. Engagements donnés

Société	Nature de la dette	Garantie	Bénéficiaire	Montant à la clôture consolidé
CAI	Retour à meilleure fortune	Retour à meilleure fortune suite abandon de créance 2018	BPI	4 950 000
CAI	Retour à meilleure fortune	Retour à meilleure fortune suite abandon de créance 2019	BPI	5 600 000
CAI	Retour à meilleure fortune	Retour à meilleure fortune suite abandon de créance 2020	BPI	2 500 000
CAI	Retour à meilleure fortune	Retour à meilleure fortune suite abandon de créance 2021	BPI	2 000 000
CAI	Retour à meilleure fortune	Retour à meilleure fortune suite abandon de créance 2022	BPI	2 000 000
				17 050 000

L'abandon de créance de la BPI a été conditionné à une clause de retour à meilleure fortune qui constitue l'intégralité de l'engagement.

L'évolution des engagements donnés par rapport à l'exercice 2022 n'est due qu'au fait que CAI est intégrée dorénavant en intégration globale.

6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES

6.1. Effectif moyen

	Clôture	Ouverture
UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE	3 463	3 432
CNEP	11	13
CIDECO	26	11
CLERMONT AUVERGNE INNOVATION	20	13
Effectif	3 520	3 469

Pour rappel, les effectifs de CAI ont progressé entre 2022 et 2023 essentiellement du fait du changement de méthode d'intégration de cette société. En effet, en 2022, la société CAI était intégrée en Intégration Proportionnelle à hauteur d'un taux de 64,80 %. Alors qu'en 2023, elle est intégrée en Intégration Globale.